

**Direction des Affaires Culturelles**

**2020 DAC 550** Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien exceptionnel aux

30 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 35 salles de cinéma indépendantes majoritairement classées Art et Essai et situées dans les 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements au titre du Plan de soutien aux entreprises, aux acteurs culturels et aux associations parisiennes.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 a eu de lourdes conséquences sur les salles de cinéma en France, et particulièrement sur les salles indépendantes à Paris, qui ont été soumises à une fermeture administrative de 100 jours. En complément des mesures mises en place pour les sociétés par l'État et la Région Ile-de-France, la Ville de Paris fait le choix d'accorder des fonds supplémentaires pour aider ces acteurs culturels de proximité.

En effet, c'est l'ensemble de leur modèle économique qui a été fragilisé par les 3 mois de fermeture administrative. Malgré les mesures d'exonération ou de report de certaines charges mises en œuvre par l'Etat, la majeure partie des salles indépendantes a dû continuer de supporter en grande partie les charges fixes de leur exploitation telles que le loyer, les assurances, les fluides ainsi que les partenaires habituels, sans recettes en contrepartie.

À cela s'ajoutent les nombreuses incertitudes concernant le retour du public dans un lieu clos et une reprise du marché peu dynamique. La baisse de fréquentation constatée est accentuée par un accès difficile aux films, lié à des raisons diverses dont le report de nombreux films

porteurs, la sortie de films pendant le confinement sur les plateformes de vidéo à la demande et la forte concurrence sur le marché parisien.

Les salles indépendantes sont des acteurs essentiels de la vie culturelle parisienne. Elles poursuivent un travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics et particulièrement le jeune public. Elles programment systématiquement les films en version originale et offrent tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières, des rétrospectives, etc. Ces projections participent au maintien d'une programmation Art et Essai exigeante et de qualité à travers une offre cinématographique diversifiée et originale qui permet aux Parisiens de découvrir des auteurs moins connus ou des filmographies du monde entier peu diffusées, ou bien de revoir des films faisant partie du patrimoine cinématographique.

Soutenir les salles de cinéma indépendantes fragilisées par la crise apparaît donc essentiel. Afin de les aider à reprendre leurs activités dans de bonnes conditions, je vous propose l'attribution d'un montant forfaitaire de 5 000 euros par salle, auquel s'ajoute un montant variable en fonction de la situation économique spécifique de chaque salle, l'ensemble étant plafonné à 40 000 euros par établissement.

Dans le cadre du plan de soutien acteurs culturels, je vous propose donc de m'autoriser à signer les 30 conventions ci-jointes avec 35 établissements cinématographiques parisiens, ayant pour objet l'attribution de subventions exceptionnelles, pour un montant total de 438.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de  
Paris